

GESTION DURABLE DES PRODUITS PHYTO en agriculture



Pour pouvoir utiliser les produits phytopharmaceutiques plus communément appelés « pesticides », les agriculteurs et autres utilisateurs professionnels de produits phyto (jardiniers, vendeurs, ...), se forment régulièrement. Ils participent à des réunions « phytolice » pour apprendre à manipuler les produits en toute sécurité et être tenus informés des nouvelles évolutions techniques et législatives.

Une phytolice, c'est quoi ?

Une phytolice est un certificat, délivré par le gouvernement fédéral, qui atteste que son détenteur manipule, de manière adéquate les produits phyto. Ce certificat est obligatoire ! Le gouvernement réserve donc l'utilisation de ces produits aux personnes ayant les connaissances requises. **L'objectif est clair : limiter les risques de ces produits sur la santé humaine, animale et sur l'environnement.** Durant la durée de validité de la phytolice, chaque titulaire est aussi tenu d'assister à un certain nombre de formations : les utilisateurs professionnels, les distributeurs et les conseillers restent donc informés des nouvelles évolutions en matière de lutte phytosanitaire, à l'aide de la formation continue obligatoire.



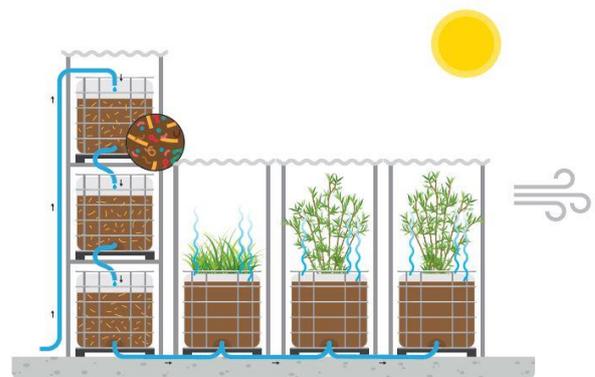
PROTECT'eau participe régulièrement en tant qu'orateur, à des réunions phytolice organisées à travers toute la Wallonie.

Le saviez-vous ?

Lorsqu'un pulvérisateur est nettoyé sur une aire étanche à la ferme, l'eau de nettoyage récoltée est parfois traitée directement sur place. Il existe en effet différents systèmes pouvant être construits par l'agriculteur lui-même sur son exploitation. C'est notamment le cas du « biofiltre » (voir schéma). Ce dispositif est composé de cubitainers remplis de terre, de compost et de paille, dans lesquels les résidus de produits sont dégradés par des microorganismes.



Biofiltre construit par un agriculteur. Source : Inagro



©PROTECT'eau